

# MICROTHIOL SPECIAL DISPERSS

Date de préparation 29-oct.-2012

Date de révision 09-mars-2015

Numéro de révision: 2

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Code produit FCG02  
Nom du produit MICROTHIOL SPECIAL DISPERSS  
Synonymes -  
Substance pure/préparation Préparation

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur UPL France  
Energy Park  
132-190 Boulevard de Verdun  
92400 COURBEVOIE  
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00  
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com  
fds.cerexagri@uniphos.com

Adresse e-mail

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59  
Centres Antipoison :  
Angers : 02 41 48 21 21  
Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 0 825 812 822  
Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25  
Nancy : 03 83 32 36 36  
Paris : 01 40 05 48 48  
Rennes : 02 99 59 22 22

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Code(s) R -

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Non dangereux

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Non dangereux

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

**Mentions de danger spécifiques de l'UE**

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### 2.3 Autres dangers

Un nuage de poussière peut s'enflammer brusquement au contact d'une flamme ou d'électricité statique.

### 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Soufre	231-722-6	7704-34-9	80 - 90	Xi;R38	Skin Irrit. 2 (H315)	01-2119487295-27
Sodium hydroxide	215-185-5	1310-73-2	1 - 5	C;R35	Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Met. Corr. 1 (H290)	01-2119457892-27

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
<b>Contact oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Mousse  
Jet d'eau pulvérisée

**Moyens d'extinction déconseillés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Danger spécial** Peut former des mélanges explosifs avec l'air  
La combustion dégage des dérivés soufrés (SOx).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)  
En cas de feu important :  
Appareil de protection respiratoire isolant à air comprimé en circuit fermé (EN 145)

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres  
Utiliser un équipement de protection individuelle

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts  
Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Manipulation**

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
Éviter la formation de poussières  
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

#### **Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau et les yeux  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé  
Conserver dans le conteneur d'origine  
Conserver à une température ne dépassant pas 40 °C

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Soufre	10mg/m <sup>3</sup>				
Sodium hydroxide		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Sodium hydroxide 1310-73-2 ( 1 - 5 )		Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Sodium hydroxide	STEL 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	-.
Protection de la peau	-.
Protection des mains	-.
Protection respiratoire	-

**Autres équipements de protection** - Pour protéger l'opérateur porter :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3,
  - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3,
  - Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant,
  - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- En cas de risque d'exposition à des particules pulvérisées, porter un demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou demi-masque connecté à un filtre à particules (EN 140 + 143). Le masque doit être stocké à l'extérieur de la cabine,
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3).

Pendant l'application :

- Combinaison de travail cotee en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

Si application avec tracteur sans cabine:

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique,
- En cas de risque d'exposition à des particules pulvérisées, porter un demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou demi-masque connecté à un filtre à particules (EN 140 + 143). Le masque doit être stocké à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail 65 % polyester/35 % coton d'un grammage au minimum de 230 g/m<sup>2</sup> avec un traitement déperlant,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine,
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) dans le cas d'une intervention sur le matériel.



## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter la formation de poussières  
Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques

### 10.5 matières incompatibles

Agents comburants forts  
Bases fortes

### 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

La combustion dégage des dérivés soufrés (SOx).

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Effets locaux

Inhalation	Ne s'applique pas. (WG formulation).
Contact oculaire	Pas d'irritation oculaire.
Contact avec la peau	Pas d'irritation de la peau.
Ingestion	Pas d'information disponible.

DL50 orale	> 5000 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	> 2000 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation	> 1.35 mg/l (rat)

#### Toxicité chronique

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Aucune information disponible.
<b>sensibilisation</b>	N'a pas d'effet sensibilisant.
<b>toxicité à dose répétée</b>	NOAEL : (90d/rat/dermal) : 1000 mg/kg bw/day
<b>Effets cancérogènes</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>EFFETS MUTAGÈNES</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>Effets sur la reproduction</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.



## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0.063 mg/l (a.i)  
CL50/48h/daphnie = 0.063 mg/l (a.i)  
CL50/poisson/96 h = 0.063 mg/l (a.i.)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

DT50 soil (Lab) : 90 days (proposed)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation

### 12.4 Mobilité dans les sols

Kow: 1.95 ml/g (a.i.).

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
<b>No de déchet suivant le CED</b>	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

**14. Informations relatives au transport****ADR/RID****14.1 N° ONU** Non réglementé**14.2 Nom d'expédition****14.3 Classe de danger****14.4 Groupe d'emballage****14.5 Danger pour l'environnement****14.6 Dispositions spéciales****IMDG/IMO****14.1 N° ONU** Non réglementé**14.2 Nom d'expédition****14.3 Classe de danger****14.4 Groupe d'emballage****14.5 Danger pour l'environnement****14.6 Dispositions spéciales****IATA/ICAO****14.1 N° ONU** Non réglementé**14.2 Nom d'expédition****14.3 Classe de danger****14.4 Groupe d'emballage****14.5 Danger pour l'environnement****14.6 Dispositions spéciales**



**16. Autres informations****Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R35 - Provoque de graves brûlures

R38 - Irritant pour la peau

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

**Date de révision** 09-mars-2015**Remarque sur la révision** sections mises à jour: 2.2, 8 Autres équipements de protection  
**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006****Clause de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**